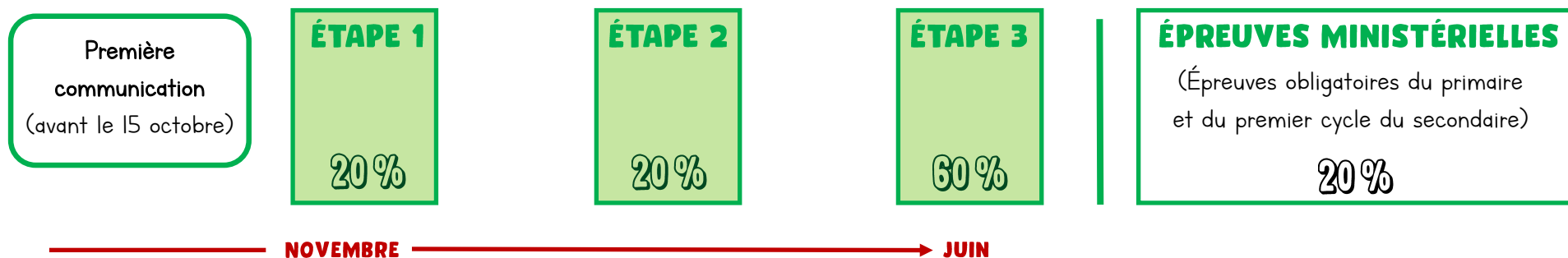


MODIFICATIONS AUX NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES À LA SUITE DES MODIFICATIONS AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE POUR 2020-2021

Le Ministère a apporté des **modifications au régime pédagogique** permettant de laisser davantage de place aux apprentissages et de favoriser ainsi la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire. Ces modifications sont applicables pour **cette année seulement**.

Adopté le 07 octobre 2020

AVANT LA MODIFICATION



RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION

